Canadian Conservation Institute
Institut canadien de conservation

Notes de l'ICC 10/6

Constat d'état pour les tableaux — Partie I : Introduction

Introduction

L'établissement d'un dossier écrit et photographique décrivant et illustrant l'état de chaque œuvre est à la base de tout programme visant le soin des collections. Ce dossier, appelé Constat d'état, est essentiel pour évaluer les dommages ou les détériorations qui se produiront éventuellement.

Un tableau demeuré stable pendant de nombreuses années peut soudainement commencer à se détériorer. L'examen régulier permet de déceler les changements dans l'état des œuvres et peut aider à atténuer les effets des détériorations. Par exemple, si la couche picturale d'un tableau mis en réserve ou exposé à la verticale présente des signes d'instabilité (p. ex., s'il y a des soulèvements), on peut immédiatement mettre ce tableau à plat, ce qui permet d'éviter des pertes de la matière picturale.

Le constat d'état est aussi nécessaire avant, pendant et après le transport d'un tableau, afin de déterminer si l'œuvre est demeurée stable et pour déceler tout dommage qui pourrait survenir au cours du voyage.

Dossiers d'examen

Afin d'assurer la clarté des dossiers pour tous, il est important de procéder systématiquement et de standardiser la méthode d'examen et de rédaction des dossiers.

Il existe trois sortes de dossiers d'examen : le constat d'état, le rapport d'examens périodiques et la fiche cumulative.

Constat d'état

Chacun des tableaux d'une collection devrait être accompagné d'un constat d'état. Les œuvres nouvellement acquises devraient, dès leur arrivée au musée, faire systématiquement l'objet d'un examen et d'un constat d'état. S'il n'existe aucun constat pour les œuvres d'une collection, on examine d'abord les tableaux les plus exposés à des risques (ceux qui ont été sélectionnés pour une exposition ou qui font l'objet d'une demande de prêt), puis on passe en revue méthodiquement les peintures en réserve qui sont rarement présentées dans des expositions.

Une fois ce premier constat établi, les examens ultérieurs (rapport d'examens périodiques), se limitent à décrire les changements et peuvent être effectués périodiquement et rapidement sur place (p. ex., lorsqu'un tableau est présenté en exposition).

Rapport d'examens périodiques

Les rapports d'examens périodiques doivent être effectués régulièrement, soit une fois par mois, soit à des intervalles réguliers variant de six mois à un an, selon les ressources du musée. Ces examens périodiques ont pour

1030, chemin Innes
Ottawa ON K1A 0M5 Canada
Tél. : (613) 998-3721
Téléc. : (613) 998-4721

Patrimoine canadien Canadian Heritage
Canada

but de déceler les changements survenus à un tableau. On doit noter les changements mineurs aux fins de référence ultérieure, et si l'on remarque des changements plus importants, le personnel doit prendre des mesures de conservation. On consigne dans les rapports d'examens périodiques le nom de l'examinateur, la date de l'examen et de brèves remarques sur les changements observés (voir l'exemple de formulaire n° 1).

Fiche cumulative

Au cours des expositions itinérantes, on note sur une fiche cumulative les changements que subit un tableau; ce document doit être rempli par les responsables de chaque établissement au moment de la réception de l'œuvre et avant l'emballage en vue de la réexpédition. La fiche cumulative comprend le constat d'état initial, rédigé par l'établissement prêteur, et des espaces supplémentaires pour les notes des examinateurs prises à l'arrivée et au départ de chaque musée.

Dossier photographique

Un dossier photographique montrant l'état d'un tableau (face et revers) est tout aussi nécessaire qu'un dossier écrit. Une photo d'excellente qualité, prise au moment de l'acquisition de l'œuvre, peut servir par la suite de point de comparaison pour déterminer si des détériorations se sont produites ou aggravées depuis le moment où le tableau a été acquis par l'institution. Ce dossier est particulièrement important dans le cas d'œuvres contemporaines, où des éléments de la technique de l'artiste (p. ex., la décision de laisser la toile à nu à certains endroits) risquent d'être pris ultérieurement pour des signes de détérioration.

Pour un maximum d'efficacité, il est préférable d'utiliser des négatifs noir et blanc de 4 po sur 5 po (10 cm sur 12,5 cm) ou plus grands, de faible sensibilité et à grain fin. Les photos prises au moyen de négatifs de format 35 mm ne peuvent être agrandies de façon appréciable; par conséquent, certains détails précis ou des indications ayant trait, par exemple, à la longueur ou à l'ouverture des craquelures, ne sont pas très visibles. On peut acheter d'occasion un appareil photographique grand format. (Voir le n° 16/6 des Notes de l'ICC, *Le traitement des pellicules et papiers photographiques noir et blanc modernes*.)

Format du constat d'état

Le constat d'état peut être rédigé sous la forme d'un texte continu ou en abrégé sous forme de liste; on peut aussi remplir un formulaire déjà imprimé (voir les exemples de formulaires n°s 2 et 3). La présentation sous forme de texte n'impose aucune limite quant au vocabulaire ou à la longueur, mais elle ne permet pas de s'assurer que l'examen est complet. Un formulaire imprimé bien conçu permet, par contre, de passer en revue tous les aspects de la structure d'un tableau; il est facile à lire et peut être compris de tous. Cependant, il se prête difficilement à la description de détériorations plus rares et très étendues. Quelle que soit la forme choisie, les renseignements doivent être indiqués de façon uniforme.

Le constat d'état doit fournir des renseignements détaillés, tant sur la structure que sur l'état d'un tableau. Comme la structure des tableaux peut être très complexe, on se concentre habituellement sur un seul élément à la fois. Le constat comporte donc les sections suivantes :

1) identification
2) couche picturale
3) couche protectrice
4) préparation
5) support (ou subjectile) et châssis (s'il y a lieu)
6) cadre

Le n° 10/7 des Notes de l'ICC intitulé *Constat d'état pour les tableaux — Partie II, Méthodes d'examen et liste de contrôle* décrit quel genre de renseignements l'on doit fournir pour chaque section. On trouve également dans le *Constat d'état pour les tableaux — Partie III : Glossaire* (Notes de l'ICC n° 10/11) des indications utiles pour reconnaître et décrire les détériorations.

Une approche systématique facilite la rédaction de constats d'état complets et détaillés.

Description des détériorations

Nature :
Décrire les détériorations en s'aidant du glossaire (p. ex. : déchirure, trou, etc.). Lorsqu'il n'y a pas d'expression dans le glossaire pour décrire avec précision ce qu'on a remarqué, on décrit les détériorations en utilisant ses propres mots, le plus clairement et le plus exactement possible. Si des doutes subsistent quant à la cause des détériorations, on utilise des expressions comme «il semble» ou «il se pourrait» suivies d'un point d'interrogation (p. ex., tache de liquide brun, il se pourrait que ce soit du café?).

Étendue des dommages :
Noter, entre parenthèses, les dimensions des détériorations immédiatement après avoir décrit celles-ci :

déchirure (3,5 cm de long)

Indiquer la longueur des déchirures et le diamètre des trous et des lacunes. Lorsque les dommages sont trop petits (moins de 1 mm sur 1 mm), trop nombreux ou trop répandus, on peut avoir recours à des expressions comme :

lacunes minuscules (réparties sur toute la surface)

Mesures dans le cadre :
Si le tableau qu'on examine est encadré, les mesures sont prises à partir des bords intérieurs du cadre, ce qu'on appelle la vue du tableau. On indique clairement dans le constat que les mesures ont été prises dans le cadre.

Localisation :
Préciser où se trouvent les détériorations, au moyen de coordonnées établies à partir du haut (H) ou du bas (B), et de la gauche (G) ou de la

droite (D) du tableau, selon la proximité de chacun de ces points de référence.

Ces chiffres doivent toujours suivre la description des dommages et leurs étendue; ils sont indiqués en centimètres avec décimales (au millimètre près). Les coordonnées verticales (H ou B) apparaissent toujours en premier (figure 1) :

déchirure (3,5 cm de long)
H 4,5 x 2,3 G

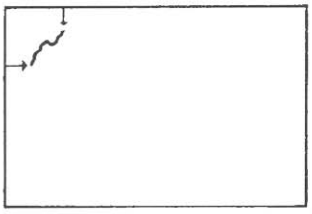

Figure 1. Localisation des détériorations

Afin de faciliter l'examen du tableau, on peut subdiviser la surface de celui-ci en carrés imaginaires : quatre pour les petits tableaux (de moins d'un mètre de côté), et neuf pour les tableaux de format plus grand. Pour les tout petits tableaux, il n'est généralement pas nécessaire d'utiliser le système de quadrillage.

Si on a recours à ce système, on doit décrire les détériorations carré par carré. Lorsqu'on divise un tableau en quatre, chaque carré est appelé un quart :

quart supérieur gauche
lacune, couche de préparation à découvert (2 x 2,2 cm) H 3,2 x 8,0 G
trou (1 x 1,2 cm) H 4,7 x 16,2 G

quart inférieur gauche
déchirure (18 cm de long)
B 5,2 x 21,6 G

Lorsque le tableau est divisé en neuf carrés, ceux-ci sont appelés supérieur gauche, central gauche, inférieur gauche, inférieur central, central, supérieur central, supérieur droit, central droit, inférieur droit.

Si les détériorations et le sujet le permettent, on peut situer les dommages par rapport à l'image (p. ex., l'oreille gauche du personnage, le pied du grand arbre, etc.).

En plus des rapports écrits, il peut être très utile de disposer de schémas ou de photos recouvertes d'une feuille d'acétate sur laquelle on indique les dommages.

Texte également publié en version anglaise.

Copies are also available in English.

© Gouvernement du Canada, 1993
N° de cat. : NM 95-57/10-6-1988F
ISSN 1191-7237

Exemple 1
Rapport d'examens périodiques

N° d'acquisition _____ Titre ou Sujet _____ Attribution _____
Hauteur _____ cm _____ po Technique _____
Largeur _____ cm _____ po
Épaisseur _____ cm _____ po

Date	Examinateur	Notes	Date	Traitement effectué par	Résumé du traitement

Exemple 2
Constat d'état pour les tableaux sur toile

Artiste :
Titre :
Médium :
Propriétaire :
N° d'acquisition :

Signature? :
Dimensions :

Châssis
Type (extensible ou non) :
État général :

Joints :
Biseau :
Clés fixées? :

Support (toile)
Description (fibre - méthode de tissage) :
État général :

Tension :
Déformations - Bosses :
Déchirures - Enfoncements :
Fixation de la toile au châssis (clous? agrafes?) :
Bordure de protection :

Couche picturale
État général :

Craquelures :
Soulèvements :
Retouches :
Saletés superficielles :

Vernis
État général :

Jaunissement :
Saletés superficielles :

Cadre
Description :
État général :

Joints aux angles :
Marie-louise :
Fixation du tableau dans le cadre :
Dos protecteur :
Vitre (espace entre la peinture et la vitre?) :
Feutrine :

Recommandations
Exigences spéciales concernant la manipulation, l'exposition et la mise en réserve :

Traitement requis :
Mesure préventive - encadrement :
Traitement mineur ou majeur :

Examineur :

Date :

Exemple 3
Constat d'état pour les tableaux sur support rigide

Artiste :
Titre :
Médium :
Propriétaire :
N° d'acquisition :

Signature? :
Dimensions :

Support auxiliaire
Description :
État général :

Support (support rigide)
Description (matériaux) :
État général :

Distorsions du support :
Fentes :
Fissures :
Détériorations mécaniques :
Détériorations biologiques :

Couche picturale
Médium :
État général :

Craquelures :
Soulèvements :
Retouches :
Saletés superficielles :

Vernis
État général :

Jaunissements :
Saletés superficielles :

Cadre
Description :
État général :

Joints aux angles :
Marie-louise :
Fixation du tableau dans le cadre :
Dos protecteur :
Vitre (espace entre la peinture et la vitre?) :
Feutrine :

Recommandations
Exigences spéciales concernant la manipulation,
l'exposition et la mise en réserve :

Traitement requis :
Mesure préventive - encadrement :
Traitement mineur ou majeur :

Examinateur :

Date :